

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 8 février 2022, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20h00.

2022-02-22

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption des procès-verbaux suivants :
  - Séance ordinaire du 11 janvier 2022 ;
  - Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 18h30 portant sur le budget 2022 ;
  - Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19h00 portant sur deux avis de motion pour le Règlement concernant la taxation 2022 et le Règlement sur la rémunération des élus et dépôt des projets ainsi que la rémunération des employés;
  - Séance extraordinaire du 31 janvier 2022 à 18h30 portant sur l'avis de motion pour le Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée et dépôt du projet.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents ;
    - i) Service de Sécurité Incendie – Liste des événements pour l'année 2022
    - ii) Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour 2022 – Adoption
    - iii) Constats d'infraction émis entre 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2021
  - d) Règlement n° 324 concernant la taxation 2022 – Adoption
  - e) Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
  - f) ADMQ 2022 – Inscription de la directrice générale, programme de formation en ligne et assurance responsabilité- Adoption
  - g) Informatique – Entente pour audit des installations informatiques de la Municipalité – Octroi d'un contrat - Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée (côté de la patinoire) - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption
  - c) Réparation du grillage endommagé de la patinoire - Octroi du contrat – Adoption
  - d) Installation d'un grillage pour 3 fenêtres - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

a) Demande renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM - Adoption

13- CORRESPONDANCE

- Audit de conformité – Transmission du rapport financier (21 janvier 2022) ;
- Consultation sur le projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-31 (24 janvier 2022) ;
- Présentation du programme Exobus à la MRC Marguerite d'Youville.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

-Courriel d'un citoyen concernant le budget 2022 (2 février 2022)

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2022-02-23**

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 11 janvier 2022 ;
- Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 18h30 portant sur le budget 2022 ;
- Séance extraordinaire du 24 janvier 2022 à 19h00 portant sur deux avis de motion pour le Règlement concernant la taxation 2022 et le Règlement sur la rémunération des élus et dépôt des projets ainsi que la rémunération des employés;
- Séance extraordinaire du 31 janvier 2022 à 18h30 portant sur l'avis de motion pour le Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée et dépôt du projet

tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil du mois dernier.

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2022-02-24**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour du 12 janvier au 8 février 2022 au montant de 128 435,31 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 8 février 2022 au montant de 128 435,31 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents :**

**i) Service de Sécurité Incendie – Liste des événements pour 2022**

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

**ii) Budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent 2022 – Adoption**

**2022-02-25**

**CONSIDÉRANT** que le 26 janvier 2022, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

**CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2022 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 janvier 2022.

**ADOPTÉE**

**iii) Constats d'infractions émis entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

**d) Règlement n° 324 concernant la taxation 2022 – Adoption**

**2022-02-26**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 ainsi que le dépôt du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement n° 324 « Règlement de taxation 2022 ».

**ADOPTÉE**

**e) Règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus et élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption**

**2022-02-27**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Calixa-Lavallée;

**CONSIDÉRANT** que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du présent règlement ainsi que son dépôt ont été donnés lors de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement n° 326 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu·es et élu·es de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

**ADOPTÉE**

**f) ADMQ 2022– Inscription de la directrice générale, programme de formation en ligne et assurance responsabilité- Adoption**

2022-02-28

**CONSIDÉRANT** que Anne Beauchemin est directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 6 décembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une assurance responsabilité lui soit allouée pour la responsabilité qui lui incombe ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**QUE** l'inscription comme membre à l'ADMQ, que le programme de formation en ligne et que l'assurance responsabilité offerte par cette association soient défrayées par la municipalité.

**QUE** le coût d'adhésion d'un nouveau membre soit de 939\$ incluant un cours du programme de formation en ligne et ainsi qu'une assurance au montant de 395\$, pour un montant total de 1 334 \$, taxes en sus

**ADOPTÉE**

**g) Informatique – Entente pour audit des installations informatiques de la Municipalité – Octroi d'un contrat - Adoption**

2022-02-29

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'analyse de l'environnement informatique de la Municipalité suite à des problèmes du système informatique;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a plus de soutien technique pour résoudre les problèmes du système informatique ;

**CONSIDÉRANT** la soumission n° 001024 de l'entente pour l'audit des installations informatiques reçue de l'entreprise Hector Solutions Affaires;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Hector Solutions Affaires analysera l'environnement informatique physique et infonuagique des installations informatiques sur le serveur, ordinateurs, portables et autres équipements réseaux afin d'inventorier l'ensemble des installations de la Municipalité et remettra un rapport détaillé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**DE** procéder à l'entente pour l'audit des installations informatiques de la Municipalité de Calixa-Lavallée et d'octroyer le mandat de l'entreprise Hector Solutions Affaires selon la soumission n° 001024 au montant de 599,00 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler à part les travaux exécutés pour régulariser les dommages au Chalet des Loisirs.

### **b) Remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée (côté de la patinoire) - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption**

**2022-02-30**

**CONSIDÉRANT** que nous devons procéder au remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée du côté de la patinoire du Chalet des Loisirs ;

**CONSIDÉRANT** que les usagers de la patinoire jouent au hockey, par accident une fenêtre a été endommagée ;

**CONSIDÉRANT** que les bris ont eu lieu en janvier 2022 et que nous devons agir le plus rapidement en raison des conditions météorologiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'un délai pour la réception des thermos est de trois à quatre semaines;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de remplacement des thermos d'une fenêtre endommagée du côté de la patinoire du Chalet des Loisirs à l'entrepreneur THERMOS-PRO pour un montant de 853,81 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

### **c) Réparation du grillage endommagé de la patinoire - Octroi du contrat - Adoption**

**2022-02-31**

**CONSIDÉRANT** que nous devons procéder à la réparation du grillage endommagé de la patinoire

**CONSIDÉRANT** que les usagers de la patinoire jouent au hockey, par accident ont endommagé le grillage de la patinoire ainsi qu'une fenêtre du Chalet des Loisirs;

**CONSIDÉRANT** que nous devons agir le plus rapidement pour éviter que d'autres fenêtres soient endommagées ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat de réparation du grillage endommagé de la patinoire à l'entrepreneur ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC. pour un montant de 2 208\$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

### **d) Installation d'un grillage pour 3 fenêtres - Chalet des Loisirs – Octroi du contrat - Adoption**

**2022-02-32**

**CONSIDÉRANT** que nous devons éviter que d'autres fenêtres du Chalet des Loisirs soient endommagées ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a décidé de faire installer un grillage pour protéger les 3 fenêtres et la couleur sera brun commercial;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le contrat d'installation d'un grillage pour les 3 fenêtres à l'entrepreneur ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC. pour un montant de 4 077,09\$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Jacques mentionne que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) nous a fait part du bilan des constats d'infractions émis entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2021 sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Le nombre total de constats émis durant cette période pour différents types d'infractions sont : 94 constats pour la vitesse et 2 arrêts obligatoires.

### **b) Inspection au 851, rue Labonté avec le Service des Incendies**

La directrice générale mentionne qu'il y a eu une intervention avec le responsable des Services des Incendies au 851, rue Labonté. Le propriétaire doit effectuer des travaux de rénovations suite d'un dégât d'eau et répondre aux exigences des Services des incendies pour régulariser le dossier de propriété.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler à part de vérifier la quantité d'abrasif restante pour la saison.

## **8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

## **9- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

## **10- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'une session de formation au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale aura lieu le 10 février 2022 par la MRC de Marguerite-D'Youville.

## **11- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il n'a rien de particulier à signaler.

## **12- AUTRES DOSSIERS**

### **a) Demande renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM - Adoption**

**2022-02-33**

**CONSIDÉRANT** que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein des municipalités rurales;

**CONSIDÉRANT** que le PMAD vise l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

**CONSIDÉRANT** que les 19 municipalités rurales de la CMM, dont la Municipalité de Calixa-Lavallée, renferment 42 % des 220 353 hectares du territoire agricole du Grand Montréal;

**CONSIDÉRANT** que le caractère rural de certaines municipalités de la CMM limite leur capacité de développer leur territoire, ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines et péri-métropolitaines;

**CONSIDÉRANT** que, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal;

**CONSIDÉRANT** que pour la période 2019-2022, la CMM et le gouvernement du Québec financent à parts égales le *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole* à hauteur de 20 M\$;

**CONSIDÉRANT** que le Programme permet aux 19 municipalités rurales d'investir dans des projets structurants sans élargissement de l'assiette foncière qui serait obtenue au détriment de la préservation des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que ce programme constitue un projet pilote qui a démontré sa pertinence et que les municipalités rurales souhaitent qu'il soit renouvelé pour cinq ans;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

**DE** demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

- Convenir avec la CMM d'une nouvelle convention de subvention prévoyant une aide financière totale de 12,5 M\$ pour les années 2023 à 2027 inclusivement afin de poursuivre la mise en œuvre du *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole*;
- De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée provinciale de Verchères, Mme Suzanne Dansereau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Simon Jolin-Barrette, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, au ministre des Finances, M. Éric Girard, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel.

**ADOPTÉE**

### **13- CORRESPONDANCE**

- Audit de conformité – Transmission du rapport financier (21 janvier 2022) ;
- Consultation sur le projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-31 (24 janvier 2022) ;
- Présentation du programme Exobus à la MRC Marguerite d'Youville.

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

### **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire prend connaissance d'un courriel reçu concernant le budget 2022

### **15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-02-34**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que la présente session soit levée à 21h05.

**ADOPTÉE**

-----  
Daniel Plouffe  
Maire

-----  
Anne Beauchemin  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

Je, Anne Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Anne Beauchemin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROJET